



Kinshasa, le 31 MAI 2025

N° MINEDU-NC/SG/80/CDU/JMM/ 0990 /2025

Transmis Copie pour Information à :

- Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'EDU-NC ;
(Tous) à **Kinshasa/Gombe.**
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province d'Ituri,
- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial en charge de l'EDU-NC d'Ituri,
(Tous) à **BUNIA.**

INSTRUCTION DE SERVICE N°MINEDU-NC/SG/80/CDU/JMM/ 0990 /2025

Objet : Exonération des frais de participation aux épreuves certificatives, édition 2025.

- A Madame, Monsieur,
- le Directeur Provincial de l'EDU-NC d'Ituri 1 et 2 ;
 - l'Inspecteur Principal Provincial d'Ituri 1 et 2,
(Tous).

Madame, Monsieur,

Au regard de la situation sécuritaire et socioéconomique difficile de la Province d'Ituri, situation aggravée par la guerre qui a paralysé tout le tissu socioéconomique de la province, mettant ainsi les parents dans les conditions ne leur permettant pas de faire face à toutes les charges requises pour la participation de leurs enfants aux épreuves certificatives de l'Examen d'Etat et au TENASOSP de cette édition 2025,

Considérant que le Gouvernement de la République a pris la décision de prendre en charge tous ces frais pour les provinces sous les effets de la guerre,

Je vous instruis de permettre à tous les élèves des classes terminales des humanités, ainsi que ceux du cycle terminal de l'éducation de base, de participer sans condition ni discrimination aux dites épreuves. Concrètement, aucun sou ne sera exigé.

Quant aux parents ayant déjà payé ces frais pour leurs enfants, les dispositions seront prises pour les rembourser dès que les fonds y afférent seront mis à disposition par les services techniques du Gouvernement.

Ceci étant une mesure à haute valeur patriotique, elle ne devra souffrir d'aucune défaillance dans son exécution.

Salutations sincères.

Le Secrétaire Général a.i,

Mathieu MUKENGE BAKINA